

DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE (44)
PLAN REGLEMENTAIRE
de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

- SERVITUDES DE PROTECTION** (pour information)
 * Protections au titre des Monuments Historiques classés ou inscrits
 Emprise des Sites classés (loi de 1930)
- LIMITES DE L'AVAP**
 --- Périmètre de l'AVAP
 - - - - - Limite de secteur dans l'AVAP
 - - - - - Secteur réglementaire de l'AVAP
 Balnéaire
- CLASSIFICATION DES EDIFICES EXISTANTS AU TITRE DE L'AVAP**
 Patrimoine exceptionnel protégé
 Patrimoine remarquable protégé
 Patrimoine intéressant protégé
 Construction non protégée
 Vestige (dans un élément non protégé)
 Œuvre remarquable
 Croix / moulin / four / puits et fontaine
 Blockhaus à protéger
 Statue
- ESPACES LIBRES ET VEGETATION**
 Arbre et alignement d'arbres remarquable protégé au titre de l'AVAP
 Boisement et lande
 Haine
 Espace de jardin composé ou à composer (jardin public ou privé en lien avec un édifice protégé)
- ELEMENTS PATRIMONIAUX EN LITTORAL**
 Quai, jetée et jonchères du port
 Rocher
 Espace de plage
 Sentier côtier
 Autres ouvrages maçonnés littoraux
- VUES ET PERMEABILITE DU PAYSAGE**
 Couloir de vue (nouvelle construction, nouvelle plantation interdite)
 Axe de vue lointaine
 Percée visuelle vers ou à partir de la mer
- DOSSIER DÉFINITIF**
OCTOBRE 2016
- Echelle: 1/3000

